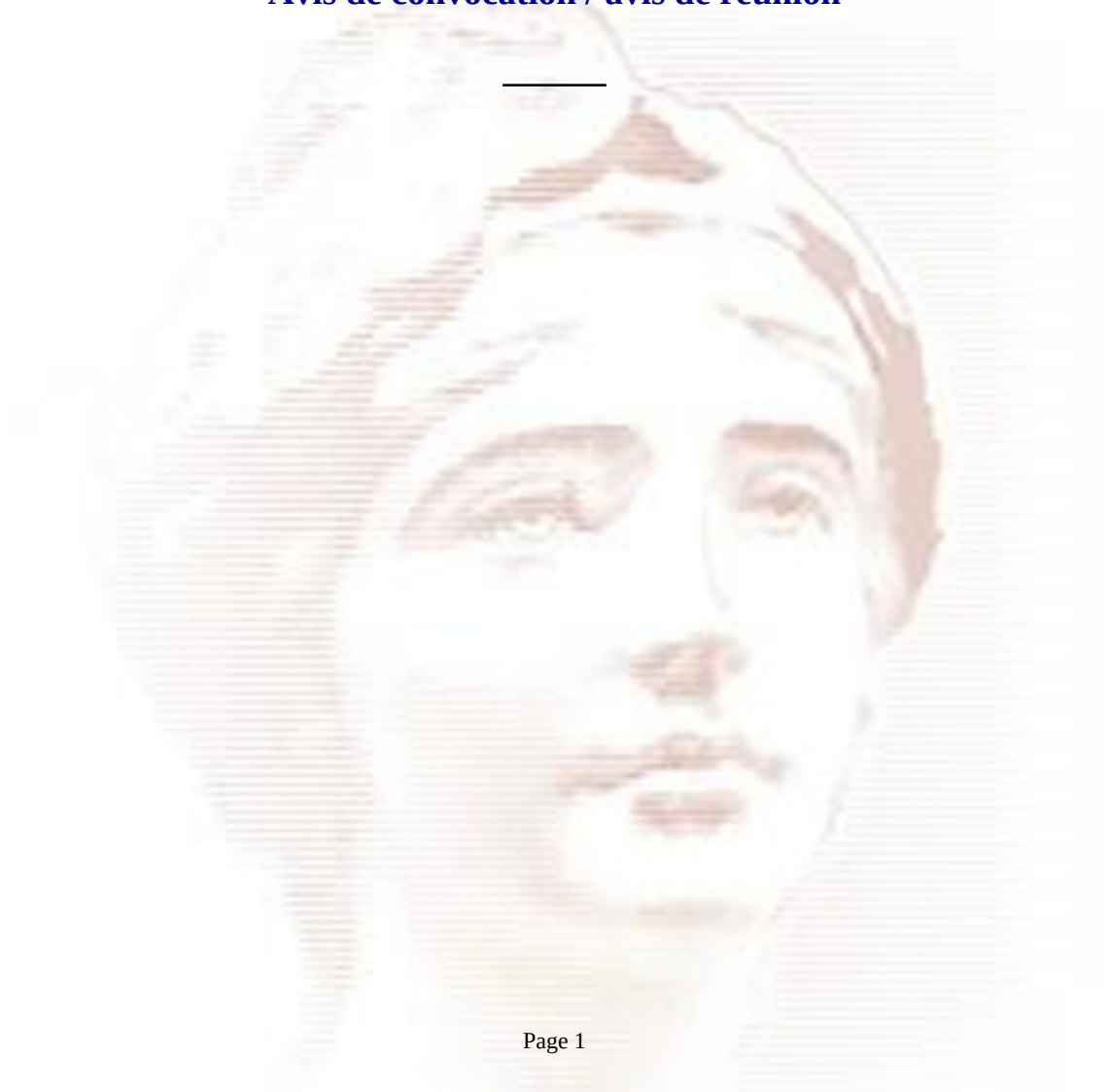
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



PRIMOPIERRE

Société civile de placement immobilier à capital variable
Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris
507 646 446 RCS Paris

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2024

L'Assemblée Générale Mixte de la SCPI PRIMOPIERRE, réunie en première lecture le 26 juin 2024, n'a pu délibérer sur les résolutions à caractère extraordinaire faute de quorum. En conséquence, les associés de la SCPI PRIMOPIERRE sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire sur seconde convocation, le lundi 8 juillet 2024 à 16 heures 30, au siège social sis au 36, rue de Naples 75008 Paris, en vue de délibérer, en seconde lecture, sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

14. Simplification de la modalité de transmission des ordres de retrait et modification corrélative des statuts et de la note d'information
15. Délégation donnée à la Société de Gestion de modifier la dénomination et le siège de la Société de Gestion dans les statuts de la Société
16. Pouvoirs pour les formalités

Les projets de résolutions ont été publiés dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 70 du 10 juin 2024.

Pour avis, la Société de Gestion :
PRIMONIAL REIM FRANCE « PREIM FRANCE ».